

## **Motion sur les CRCT**

La section CNU 27 demande que l'obtention d'un semestre sabbatique par toutes et tous les collègues revenant de congé maternité, congé d'adoption, congé parental, congé longue maladie ou congé de proche aidant devienne un droit systématique. La section insiste pour que ces semestres s'ajoutent et n'amputent pas le nombre de CRCT dont peuvent bénéficier statutairement tous les enseignants-chercheurs une fois tous les 6 ans et accordé par le CNU ou les universités.

**Motion votée par la section 27 du CNU réunie pour les sessions de qualification MCF et de CRCT.**